

Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale - Etude de programmation - Lancement de l'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 6 avril 1998, autorisait le lancement de la phase de programmation de la future Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR). Des contacts ont été engagés avec les partenaires potentiels de l'opération. Ils ont montré leur intérêt.

Cette mission consiste à étudier les conditions de faisabilité de l'opération. Le coût en est estimé à 500 000 F. Le financement proposé est le suivant :

- Ville de Besançon	250 000 F
- Région Franche-Comté	125 000 F
- Etat	125 000 F

Les financements Région et Etat sont sollicités dans le cadre de la charte d'agglomération (programmation 1998).

Cette étude permettra à la Ville de Besançon, lorsqu'elle le jugera opportun, de décider le lancement de l'opération d'investissement (études complémentaires et réalisation).

Pour la réalisation de cette étude, il convient de faire appel à un bureau d'étude et donc passer un marché d'appel d'offres dont la consultation s'effectuera sur la base d'un cahier des charges (cahier des prescriptions particulières) qui prendra en compte les éléments suivants :

- Définition des besoins des professionnels des bibliothèques et archives,
- Analyse du site,
- Propositions d'implantation,
- Phasage des opérations,
- Estimation financière globale prévisionnelle de l'opération,
- Animation de réunions régulières avec le groupe de travail,
- Remise d'un document de synthèse faisant état de la faisabilité de l'opération.

Comme l'a prévu la délibération du 6 avril 1998, l'engagement effectif de l'étude de programmation interviendra lorsque les financements prévus ci-dessus auront été notifiés à la Ville.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le lancement de l'étude de programmation relative à l'opération de la création de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR),

- inscrire au budget de l'exercice en cours par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1997 la somme de 250 000 F au titre de la participation de la Ville à la première phase de l'étude de programmation au chapitre 90.233.2031 compte programme 95052 code service 33000,

- inscrire en recettes et en dépenses les participations de la Région et de l'Etat conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 1998,

- autoriser M. le Maire à :

- . approuver le cahier des charges relatif à la mission de programmation,
- . signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette étude de programmation, après procédure d'appel d'offres,
- . signer l'acte d'engagement du marché d'étude, le (ou les) ordre(s) de service, le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de la mission, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 1998 et suivants.

«**M. FERREOL** : Il s'agit en fait de définir plus précisément le contenu de notre projet et sa faisabilité.

M. PINARD : Un mot sur le rayonnement de notre bibliothèque. Un chercheur américain qui est venu travailler sur Granvelle je crois, a fait un don de 1 000 dollars à l'Association des Amis de la Bibliothèque. Il y a vraiment des chercheurs qui viennent d'un peu partout.

M. JACQUEMIN : Ce dossier me fait penser, Monsieur le Maire, à un bâtiment qui se trouve derrière la Bibliothèque Municipale, acquis par la Ville dans le cadre d'une extension. Qu'est-ce que devient ce bâtiment ?

M. LE MAIRE : C'était la propriété Simon. On l'a toujours mais il est inoccupé.

M. ANTONY : Depuis l'achat de la propriété Simon, la Ville a changé d'opinion en ce qui concerne l'extension de la bibliothèque car on aurait plutôt aujourd'hui comme position de regrouper la bibliothèque près de la médiathèque pour faire une grande bibliothèque régionale. C'est vrai que la propriété Simon se retrouve aujourd'hui sans destination et on étudie l'éventualité de la revendre.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : C'est un dossier qui me semble très important culturellement pour la Ville. Nous avons mené pendant des années une politique de lecture publique essentielle, de diffusion dans les quartiers. Qu'on réunisse sur un même site et qu'on fasse se rencontrer les chercheurs de la bibliothèque d'études et des lecteurs qui viennent simplement pour le plaisir de lire des BD ou des romans, est quelque chose d'essentiel et d'intéressant. Je crois que c'est cela qu'on appelle réellement la culture».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.